

# LE 3SM EN MODE DÉGRADÉ !

Revendiquer | Négocier | Contracter

## Site internet

Afin de toujours mieux vous informer, nous avons mis en ligne un site internet.

[www.fosis87.fr](http://www.fosis87.fr)

Vous pourrez à tout moment rester informés de notre actualité locale et nationale.

## Réunions d'informations

Des réunions d'informations se tiendront dans les 3 CIS de Limoges et au SDIS 87 du

**11 au 14 février 2019**

09h00/10h00 Cis Mauv.

10h30/11h30 CSP Limo.

14h00/15h00 Cis Beau.

Nous discuterons des dossiers locaux et nationaux en cours et de ceux à venir.



## Une destruction annoncée

Cela fait plusieurs semaines que notre syndicat dénonce cette destruction volontaire du 3SM ! En effet, force est de constater que malgré les annonces grandiloquentes de notre direction, rien n'avance, il est même évident que l'on régresse grandement ! Les médecins quittent un à un le navire qui, lui, continue de sombrer dans les abysses de la désolation ! Et lorsqu'un médecin chef professionnel postule enfin, on lui fait passer un entretien de recrutement digne d'un « interrogatoire », pour s'entendre dire qu'il ne correspond pas au profil recherché ? Mais quelles sont donc les critères nécessaires pour diriger un service de santé d'un sdis de catégorie C ? Peut-on se permettre de refuser un unique postulant ? Il est certain que bon nombre de nos cadres actuels, s'ils passaient un entretien aujourd'hui-même, seraient « retoqués » pour incompétence ! Mais non, nous nous permettons de refuser le seul médecin qui postule !





## Le mot du secrétaire.

Je vous souhaite en ce début d'année 2019 mes meilleurs voeux pour vous et vos proches. Le 6 décembre dernier vous avez massivement voté pour le syndicat FO-SIS87. Notre syndicat a non seulement confirmé sa place de leader au sein du SDIS 87, mais nous avons progressé en prenant 4 sièges sur 5 en CT et 3 sièges sur 3 en CAP . Je vous remercie au nom des membres du bureau syndical de cette confiance que vous nous accordez à nouveau.

L'avenir de notre SDIS n'est pas rose pour autant ! La politique managériale menée depuis l'arrivée de notre DDSIS a mis en péril bon nombre de services, et les arrêts maladies pour mal-être au travail ne cessent de croître ! L'humain qui est le coeur de notre métier est mis de côté pour ne favoriser que la gestion financière et économique de notre entité! Nous devons nous unir et nous serrer les coudes afin de faire face ensemble et de lutter contre ces pratiques irrespectueuses !

Je m'engage à ce que FO-SIS87 défende tous les agents du SDIS quel que soit leur statut.

Votre secrétaire général.

Certains n'aurait-il pas un intérêt « managérial » égocentrique à voir sombrer ce service pourtant indispensable ?

### *Et maintenant?*

Il faut attendre et regarder le SDIS 87 partir une nouvelle fois à la dérive ! Pas de visites médicales pour les moins de 38 ans ! Pas de visites médicales pour les JSP ! Pas de visites médicales de reprise après arrêt de travail ! Pas de médecins pompiers disponibles en cas d'accident de services. Et les VLI mises en places il y a de nombreuses années vont être remises au détriment de la population et des sapeurs pompiers ! On nous explique que le SUAP représente 80% de nos missions et pourtant on continue de détruire le service qui le gère !

### *Notre combat !*

Notre syndicat se battra jusqu'au bout pour préserver ce service ! Nous nous battons afin que ne soit pas mis en place un médecin chef fictif qui délègue son travail à la pharmacienne ! Celle-ci doit gérer ses stocks, mais n'a aucune prérogative sur les agents du service de santé ! Chacun doit rester à sa place comme le prévoit les textes réglementaires :

Le **médecin chef** dirige le service de santé et de secours médical (SSSM), composé de médecins, pharmaciens, infirmiers, vétérinaires *ainsi que les personnels affectés au SSSM !*

Le **médecin chef** conseille en matière sanitaire le directeur départemental et les autorités responsables de la mise en œuvre des secours.

### **Seul le médecin chef est habilité à :**

- représenter le 3SM en comité de direction car c'est lui qui définit les orientations stratégiques du service de santé et de secours médical
- gérer la partie opérationnelle du secours à personne !
- surveiller médicalement l'ensemble du personnel et des postes à risques
- évaluer les dispositifs des services de santé et de secours médical.
- mettre en œuvre les actions de formation.

Si une de ces prérogatives devait être déléguée à qui que ce soit d'autres au sein du 3SM, nous n'hésiterions pas à saisir les juridictions compétentes (médicales ou civiles) afin que seul le droit soit respecté dans notre SDIS!